

Promotions et réorientations à l'issue de la 7^e année exploratoire

Alex Blanchet

URSP 103

Intention du document

L'analyse qui est présentée ici repose sur des données quantitatives (nombre d'élèves promus, réorientés, etc.) recueillies à l'issue de l'année scolaire 1999-2000¹. Le but est de comprendre ou d'anticiper les conséquences des innovations introduites au niveau du système scolaire. Il ne s'agit donc pas de recenser ici toutes les raisons qui ont pu conduire les acteurs du terrain à prendre telle ou telle décision, ni à dire si elles sont bonnes ou mauvaises, fondées ou non. L'analyse vise à développer un point de vue plus global et extérieur. Il s'agit ainsi d'apporter un éclairage parmi d'autres permettant de prendre conscience de l'évolution possible du système par rapport aux finalités visées et de susciter des réflexions sur les mesures à prendre. Mais bien entendu, c'est sur le terrain, dans chaque établissement, que les changements prennent corps. C'est pour cela que la réflexion doit impliquer l'ensemble des acteurs de l'école, de manière à ce que chacun puisse situer ses choix dans la perspective d'ensemble.

Signalons que, par ailleurs, des informations qualitatives sont recueillies par l'intermédiaire des délégués des établissements explorateurs, afin de préciser selon quels critères les décisions ont été prises et l'éventail des difficultés qui se sont présentées. La synthèse de ces informations donnera lieu à une autre publication.

A plusieurs reprises, nous exprimerons dans les lignes qui suivent un avis sur le sens à donner aux résultats ou sur les mesures à prendre. Ces avis n'engagent évidemment que leur auteur et non pas les institutions dont il dépend.

Le contexte

L'évolution scolaire de la première volée des élèves de 7^e année était attendue avec intérêt pour trois raisons principales. Premièrement, de nombreux aspects des conditions de promotion devaient être précisés, aussi bien en ce qui concerne les critères à utiliser que les procédures à suivre pour arriver à la décision (tableau de synthèse, bilan, somme de points, etc.). Deuxièmement, l'enjeu était aussi important du fait que la fin de la 7^e année est maintenant le seul moment permettant une réorientation vers une voie plus exigeante. Ce type de changement n'est en effet pas possible à la fin de la 8^e et de la 9^e année (sauf cas exceptionnels, ou, après le Certificat d'études secondaires, par les classes de raccordement). De plus, une réorientation en fin de 7^e n'est plus automatique en raison de bons résultats de l'élève, mais dépend aussi d'une décision de la Conférence des maîtres, fondée sur les mêmes critères que ceux utilisés lors du cycle de transition (maîtrise des objectifs, progrès, capacité à s'adapter à de nouvelles situations, attitude face au travail scolaire).

¹ Nous remercions Jean-Luc Brunet pour avoir récolté ces données auprès des directeurs des établissements explorateurs.

Troisièmement, la promotion en fin de 7^e constitue une forme de contrôle du processus d'orientation qui est intervenu au terme du cycle de transition. Même si un faible nombre de parents sont restés en désaccord par rapport à la décision finale de la Conférence des maîtres (1,8%), beaucoup ont d'emblée manifesté le souhait qu'une réorientation soit envisagée en fin de 7^e. Certains parents ont même accepté, pour la 7^e année seulement, une orientation jugée défavorable. Une année plus tard, il est donc intéressant de voir combien maintiennent leur demande et comment l'école y répond en reprenant ou non le travail d'orientation. Une réorientation n'est pas nécessairement le signe d'une erreur d'appréciation, puisque l'évolution des élèves n'est jamais complètement prédictible, mais la modification majeure du système scolaire – le cycle de transition – avait clairement pour but de permettre une meilleure orientation. Il sera cependant bien difficile de voir si cette amélioration existe puisque les réorientations sont soumises à d'autres conditions et s'inscrivent dans un système différent.

Indépendamment de la réorientation, d'autres nouveautés étaient mises à l'épreuve, et de manière plus vive que pour le cycle de transition. En effet ce dernier ne peut être échoué puisqu'il débouche sur une différenciation structurale (les trois voies) qui prend en considération les différences de performances. Au contraire, dans les degrés 7 à 9, l'échec est possible et des critères doivent définir les conditions de passage au niveau supérieur. La suppression des moyennes pour une même branche et entre les différentes disciplines ne permet plus d'indiquer par un nombre la limite à atteindre. L'appréciation s'effectue en fonction des résultats consignés dans un bilan de fin d'année. Ces résultats sont donnés par les maîtres des différentes disciplines.

Dans l'idéal, pour que l'élève puisse être promu il devrait obtenir un résultat satisfaisant dans chaque branche, attestant de la maîtrise des objectifs fondamentaux. Aucune compensation n'est possible entre les différents résultats. Dans l'idéal toujours, si le système de formation est adapté à la population d'élèves, la grande majorité d'entre eux devraient pouvoir atteindre ces objectifs et bénéficier ainsi d'une promotion ordinaire. Il arrive cependant que ces critères de promotion ne soient pas atteints, sans pour autant que les écarts par rapport aux attentes ne justifient une mesure importante, comme une réorientation vers une voie moins exigeante ou un maintien en 7^e (redoublement). Si quelques résultats sont négatifs, et pour éviter autant que faire se peut les redoublements, deux solutions sont envisagées: la **promotion extraordinaire** qui accepte ces résultats sans contrepartie, et la **promotion sous contrat** qui conditionne la poursuite de la scolarité dans le degré supérieur à la réalisation d'un travail supplémentaire, négocié entre les différents partenaires.

Si la **promotion extraordinaire** ne concerne que quelques cas, elle peut être comprise comme une tolérance (une marge d'erreur) à l'égard d'un ou deux résultats négatifs ne remettant pas en cause l'avancement de l'élève dans sa carrière scolaire. Au cas où un grand nombre d'enfants seraient concernés, il faut se demander si les attentes sont trop fortes, soit en fonction des exigences minimales choisies, soit dans l'homogénéité supposée des enfants face aux différentes branches scolaires. Auparavant, les moyennes permettaient de compenser les difficultés dans l'une ou l'autre des disciplines et ont peut-être masqué l'importance de l'hétérogénéité des résultats d'un élève. Si cette hétérogénéité est considérée comme une caractéristique incontournable, il faut trouver des critères de promotion adéquats. Si ce n'est pas le cas, un grand nombre de promotions extraordinaires pourrait signaler une difficulté à mettre en œuvre une pédagogie centrée sur la poursuite d'objectifs, avec les différenciations et les re-médiations qui la caractérisent.

La **promotion sous contrat** soulève les mêmes questions. Les lacunes chez l'élève sont dans ce cas plus sérieuses, mais restent sectorielles. Il s'agit là encore de voir la proportion d'élèves qui peuvent avoir besoin d'un contrat pour cerner la manière dont le système s'adapte à l'hétérogénéité des compétences des élèves.

Pour étudier ces différentes facettes de la promotion de fin de 7e, nous serons amenés à considérer les résultats en fonction de trois critères principaux: les différents établissements, les différentes voies et les différences entre filles et garçons. Concernant les établissements, nous différencierons les grands établissements de plus de 75 élèves et offrant les trois voies secondaires (au nombre de 6) des petits établissements comportant une à trois classes et n'assurant que la voie à options et la voie générale (7)². Nous chercherons à voir dans quelle mesure les différentes promotions se répartissent de manière égale ou non entre les différentes modalités de ces variables.

Les données dont nous disposons³ ont été récoltées auprès de treize établissements explorateurs qui, après le cycle de transition, mettent à l'épreuve des faits, selon leur compréhension et dans leur environnement, les innovations introduites par les textes légaux. On se gardera donc de voir dans les analyses qui suivent les conséquences définitives des réformes en cours, mais ceci ne veut pas dire qu'il ne faut pas prendre ces premières données au sérieux, de manière à prévoir ou à éviter des effets indésirables ou imprévus.

Les élèves en échec

Une première distinction peut opposer les élèves dont les résultats sont conformes aux attentes ou les dépassent et ceux qui ne permettent pas d'envisager la poursuite normale de la scolarité. On opposera ainsi ceux qui sont promus dans leur voie ou peuvent même tenter leur chance dans une voie supérieure, à ceux qui doivent refaire leur année ou passer dans une voie moins exigeante ou même se diriger vers d'autres solutions. Pour simplifier, nous parlerons d'échec dans ces cas. 81 élèves sur 1094 se trouvent dans ce cas, ce qui représente 7.4% de la population (3.5% pour les 38 redoublements) (voir Tableau 1). A l'échelle d'une classe de 20 élèves, ceci représente un à deux élèves par classe.

On notera que les garçons sont plus nombreux que les filles à passer dans une voie moins exigeante (22 contre 16). De plus, les cas de maintien touchent bien davantage les garçons que les filles (27 cas contre 11). Nous retrouverons plusieurs fois ces différences liées au sexe.

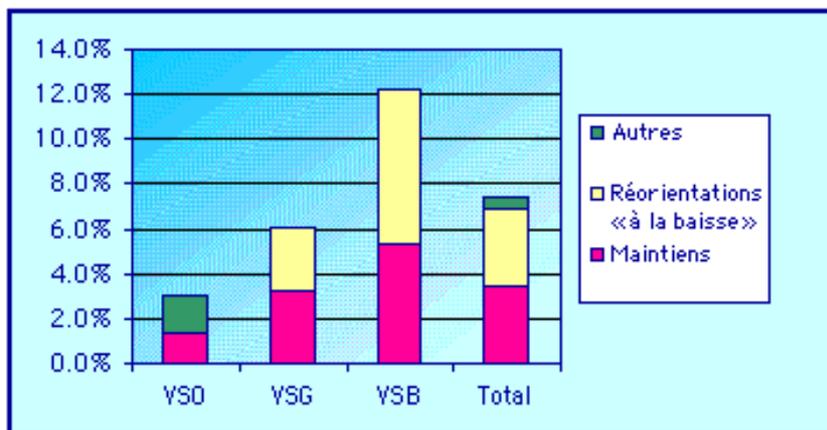
Tableau 1: Fréquence et pourcentage des réussites et des échecs à l'issue de la 7e année d'exploration

	Promotions		Réorientations "à la hausse"		Réussites	Maintiens		Réorientations "à la baisse"		Autre		Echecs	Total
Garçons	489	88.4%	11	2.0%	90.4%	27	4.9%	22	4.0%	4	0.7%	9.6%	553
Filles	496	91.7%	17	3.1%	94.8%	11	2.0%	16	3.0%	1	0.2%	5.2%	541
Total	985	90.0%	28	2.6%	92.6%	38	3.5%	38	3.5%	5	0.5%	7.4%	1094

² Dans les graphiques des pages suivantes, les petits établissements seront désignés par la lettre P et les grands par la lettre G. Les nombres (P1, P2, P3, ...) ont été attribués au hasard aux différents établissements.

³ Nous n'avons pas pu prendre en considération quelques modifications intervenues après la récolte des données, notamment à la suite de recours de parents. Mais ces quelques cas n'affectent pas le résultats généraux.

Les maintiens sont aussi nettement plus importants dans les voies exigeantes (13 en VSG et 21 en VSB) qu'en VSO (4) (voir graphique 1). Le maintien dans une voie est une mesure permettant de conserver la même orientation malgré des difficultés. A cet égard, l'enjeu n'est pas le même en VSO ou dans les autres voies, et le redoublement n'est probablement pas considéré comme efficace pour les élèves les moins performants. En ce qui concerne les passages dans une voie moins exigeante, ils sont nettement plus nombreux entre VSB et VSG (27) qu'entre VSG et VSO (17), ce qui contribue au taux d'échec élevé en VSB (48 = 12.2%) par rapport à ceux de la VSG (24 = 6%) et de la VSO (9 = 3%).



Graphique 1: Pourcentages d'échec en fonction des trois voies secondaires à l'issue de la 7e année exploratoire

Il sera intéressant de constater si le nombre plus élevé d'élèves orientés en VSB se maintient au cours des trois derniers degrés ou si l'augmentation de l'effectif de cette voie, constatée à l'issue de l'exploration et de la première année de la généralisation, est "corrigée" par des échecs plus nombreux (des réorientations vers la VSG notamment) dans les années qui suivent. Il serait aussi intéressant de savoir si ces échecs surviennent dans les cas où l'orientation a suscité des doutes ou des divergences d'opinion; mais le suivi d'année en année des mêmes élèves est difficile.

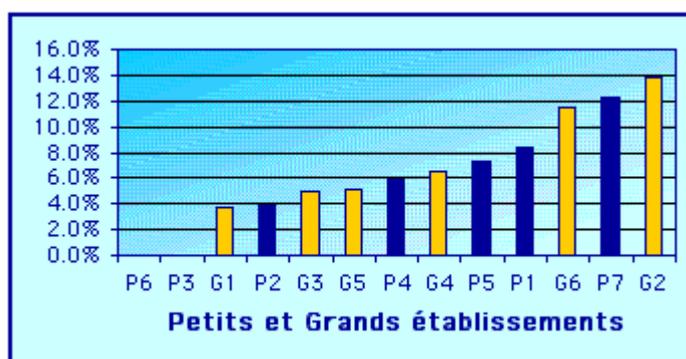
Relevons en tout cas que ces taux sont élevés, comparés à ceux qui ont été observés à la fin de la 7e ces 10 dernières années sur l'ensemble du canton (voir Tableau 2)⁴: en division supérieure, ils oscillaient entre un minimum de 3.4% et un maximum de 5.9%, et en division pré-gymnasiale, entre 5.1% et 8.8%. La manière de calculer ces taux d'échec et la situation de l'ancienne 7e ne sont évidemment pas directement comparables aux données actuelles. Dans l'ancien système, une année après l'orientation (fin de la 6e), les échecs oscillaient entre 1% et 3.2% en division supérieure et entre 1.4% et 3.9% en division pré-gymnasiale. Même en tenant compte de ces deux sélections (6e et 7e), les taux observés actuellement se trouvent être parmi les plus élevés. Si cette tendance se confirme, il faudra admettre que la lutte contre l'échec scolaire n'est pas favorisée à ce niveau par le système mis en place (ou par les conditions dans lesquelles il est mis en œuvre).

⁴ Une comparaison avec les taux d'échec passés dans les établissements explorateurs uniquement aurait été intéressante, mais les informations sont difficiles à récolter pour des situations qui ne sont que partiellement comparables.

Tableau 2: Pourcentages d'échecs à l'issue de la 7e année exploratoire et au cours des 10 dernières années passées en fin de 7e et en fin de 6e pour l'ensemble du canton

	VSO/TO	VSG/SUP	VSB/PG
Année exploratoire	3%	6%	12.2%
Au cours des 10 dernières années en fin de 7e année (min. - max.)	1.1% - 3.7%	3.4% - 5.9%	5.1% - 8.8%
Au cours des 10 dernières années en fin de 6e année (min. - max.)	1.3% - 3.8%	1% - 3.2%	1.4% - 3.9%

Si les échecs sont plus nombreux en VSB, il serait donc logique d'en constater globalement davantage dans les grands établissements à trois voies (avec VSB) que dans ceux qui n'offrent que deux voies. En fait, la diversité de ces taux est très importante (voir Graphique 2). Si, dans les petits établissements, le très petit nombre de cas ne permet pas d'être sûr qu'une politique⁵ est suivie, dans les grands établissements en revanche les différences observées sont plus significatives. Les taux s'échelonnent entre 3.7% (6 cas sur 161) et 13.8% (27 cas sur 196, avec notamment 10 élèves sur 50 en VSG). Mais ce n'est qu'en comparant ces taux sur plusieurs années que des politiques d'établissement pourraient se confirmer.



Graphique 2: Pourcentages des échecs (maintiens, réorientations dans une voie moins exigeante et autres orientations) dans les différents établissements explorateurs (cf. note 2)

Les différentes promotions

Les questions qui sont soulevées par les promotions différentes de la promotion ordinaire (promotion extraordinaire et promotion sous contrat) ne concernent pas a priori leur bien-fondé. Dans la mesure où elles ont pour but d'éviter un redoublement qui n'est pas considéré comme utile pour l'élève, elles correspondent bien à la nouvelle Loi scolaire qui vise à diminuer l'échec scolaire. Les questions surgissent en revanche si le nombre d'élèves touchés par ces mesures est important.

On constate ainsi que l'introduction de ces nouvelles formes de promotion a pour conséquence une diminution de la promotion ordinaire qui ne concerne plus que 50.2% des élèves. Pris comme tel, ce résultat est un signe de difficulté du système plus que des élèves. On peut bien entendu arguer que la promotion extraordinaire reste malgré tout une promotion. Elle

⁵ Le terme politique est pris ici dans un sens large et correspond à une culture d'établissement qui peut être dans une large mesure implicite.

concerne 33.7% de la population, ce qui augmente d'autant la masse des promus (83.9%). Mais il s'agit néanmoins d'une promotion qui demande une décision particulière de la Conférence des maîtres (Art. 19 du Règlement) et qui peut déjà être ressentie comme une dévalorisation ou au moins une mise en garde adressée à l'élève.

Comment comprendre qu'après une orientation dans des voies qui devraient leur convenir, un tiers des élèves ne maîtrisent pas une ou plusieurs branches d'enseignement? A moins d'élèves particulièrement faibles ou de maîtres particulièrement sévères, c'est à notre avis le système d'évaluation ou la manière de l'appliquer qui peut être la cause d'une proportion si faible de promotions ordinaires⁶. Dans la perspective d'une pédagogie centrée sur la maîtrise des objectifs minimaux, la plupart des élèves devraient en effet y parvenir, signe de l'adéquation du système à la population des apprenants.

La promotion dite "extraordinaire"

Si une ou plusieurs disciplines sont insuffisantes chez un élève, mais de manière peu importante, le Règlement précise que l'élève est promu (Art. 19). Trois types de décisions sont en effet possibles selon l'article 18 qui donne la définition de la promotion extraordinaire: la promotion, la promotion sous contrat et la réorientation. Plus récemment, les termes de *promotion extraordinaire sans conditions* apparaissent dans le document *Evaluation du travail des élèves dans la scolarité obligatoire vaudoise*. A l'usage, la *promotion extraordinaire* désigne une promotion avec des insuffisances peu marquées, et c'est dans ce sens que nous utiliserons cette dénomination dans ce texte. Le statut formel du terme *extraordinaire* reste à notre avis peu clair et une réflexion devrait évaluer la pertinence de son usage. Différentes questions se posent:

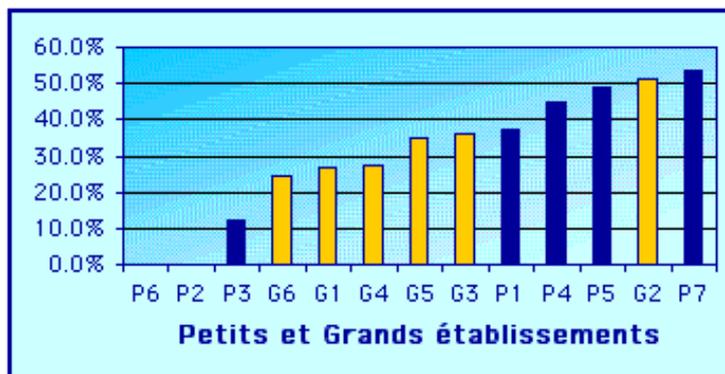
- Le terme de promotion *extraordinaire* est-il notifié à l'élève ou à ses parents? Apparaît-il dans un document? Quel est son impact?
- Faut-il conserver la règle de la maîtrise dans chaque discipline pour accorder une promotion et, en conséquence, faire dépendre la promotion, en cas de faibles insuffisances, d'une décision de la Conférence des maîtres?
- Comment comprendre qu'un tiers des élèves ne parviennent pas à maîtriser les objectifs visés dans une ou plusieurs branches? Cela est-il normal – et en ce cas il faut se reposer les questions ci-dessus – ou cela est-il anormal – et alors il faut se demander si les élèves ou certains éléments du système scolaire sont adaptés?

Dans la situation actuelle, la proportion de promotions extraordinaires pourrait, à notre avis, donner une mauvaise image de l'école et du système d'évaluation en particulier, l'image d'un système qui ne parvient pas à tenir compte de la diversité des élèves, ce qui va précisément à l'encontre des intentions déclarées et des efforts pédagogiques importants effectués par les enseignants.

Si l'on regarde d'un peu plus près les résultats, on constate que les promotions extraordinaires sont un peu plus fréquentes en VSO (37.7%) qu'en VSG (33.7%) et en VSB (30.7%). On se rappellera que, dans cette dernière voie, les échecs sont en revanche plus fréquents. Il faut souligner que ces différences entre voies sont faibles, alors même que l'on pouvait s'attendre à

⁶ Le regroupement des disciplines en différents domaines est actuellement étudié par un groupe de SENEPS en vue d'apporter une solution.

un beaucoup plus grand nombre d'insuffisances en VSO. Les garçons sont un peu plus nombreux que les filles (34.7% contre 32.7%) à bénéficier d'une promotion conditionnelle: bien que faible, cette différence tend à confirmer les résultats observés à propos des échecs.



Graphique 3: Pourcentages des promotions extraordinaires dans les différents établissements explorateurs (cf. note 2)

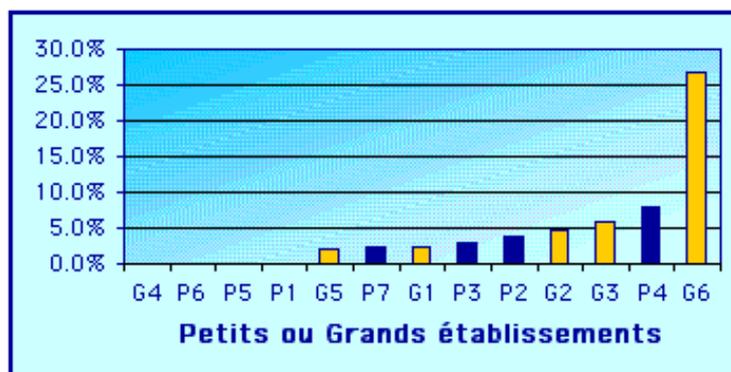
Si les différences ci-dessus sont peu importantes, on constate en revanche une grande disparité de promotions extraordinaires en fonction des établissements. Deux établissements n'en ont aucune: même s'il s'agit de petits établissements d'une cinquantaine d'élèves, cette absence traduit probablement une décision de ne pas utiliser cette procédure ou ce terme. Pour les autres établissements, la proportion s'échelonne entre 12.1% et 53.7% (voir Graphique 3). Notons que les deux établissements qui utilisent le plus la promotion extraordinaire sont aussi ceux chez qui le taux d'échec est le plus élevé.

La promotion sous contrat

Dans le cas d'une insuffisance marquée, mais qui reste sectorielle (Art. 20 du Règlement), un *contrat pédagogique de rattrapage* peut être établi. Ceci permet à l'élève, en fonction du travail supplémentaire qui lui est demandé, de poursuivre normalement sa scolarité. Il faudrait dans l'idéal qu'il ait ainsi pu rattraper son retard dans la discipline concernée, mais en fait la promotion sous conditions (ou sous contrat) permet surtout d'éviter un redoublement non pertinent pour toutes les autres disciplines. Le contrat demande un effort supplémentaire et devrait permettre à l'élève de suivre avec profit l'enseignement.

Ce type de promotion est nouveau et les conditions pratiques de sa réalisation (calendrier, contrôle, examen, etc.) doivent encore être ajustées. Tous les enseignants ne sont pas encore convaincus de sa pertinence et de sa faisabilité. Pour la promotion sous contrat aussi, les disparités entre établissements sont importantes (voir Graphique 4). Quatre établissements n'y ont pas eu recours. Pour huit autres, la proportion de ce type de promotion est faible et oscille entre 2.2 et 7.8% (entre 1 et 9 contrats). Un seul établissement a proposé 37 contrats (5 en VSO, 10 en VSG et 22 VSB). A nouveau, si, conformément à son but, la promotion sous contrat permet de faire baisser le nombre d'échecs scolaires (mais il est de 11.5% dans cet établissement), un grand nombre de contrats ne posent aucun problème (leur réalisation mise à part!). En revanche, si les promotions sous contrat ne font que diminuer les promotions ordinaires, on doit, à notre avis, se demander si une régulation du système n'est pas nécessaire. Insistons cependant sur le fait que cette année d'exploration avait précisément pour but de mettre à l'épreuve des faits les nouvelles propositions concernant la promotion et que

les choix effectués cette année ne seront pas nécessairement suivis l'année prochaine. C'est donc précisément maintenant qu'il faut, à notre avis, se poser les questions de fond et clarifier les enjeux liés à ces nouvelles modalités de promotion.



Graphique 4: Pourcentages de promotions sous contrat observés dans les différents établissements (cf. note 2)

Les réorientations

Les réorientations "à la hausse"

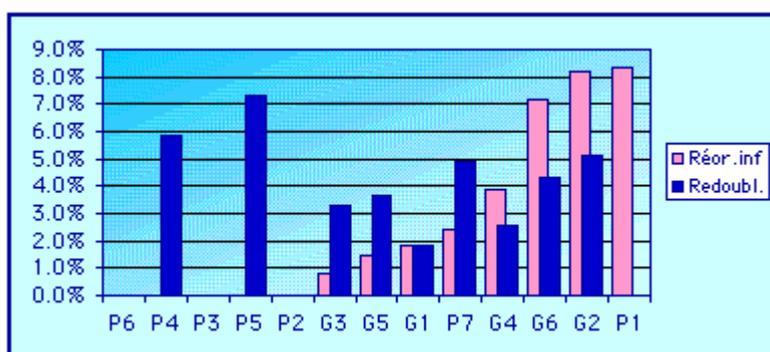
Comme nous l'avons déjà mentionné, les réorientations en fin de 7e étaient attendues avec intérêt par de nombreux partenaires de l'école. Si, en début d'année et dans certaines classes – de VSO notamment –; de nombreuses familles souhaitaient un changement de voie, les demandes ont été moins nombreuses en fin d'année. Seules 36 demandes (5.1%) ont été signalées par les directeurs, et 28 (4%) ont effectivement été décidées.

Ces réorientations concernent davantage les filles que les garçons (17 contre 11), et davantage la VSO que la VSG (5.3% ou 16 élèves contre 3% ou 12 élèves). Touchant un ou deux cas par classe, ces réorientations se répartissent de manière presque uniforme entre les différents établissements (un petit et un grand établissement n'ont pas utilisé cette mesure). On peut rappeler que, dans l'ancienne structure, les cas de réorientations ascendantes concernaient chaque année (entre la 6e et la 9e) environ 3% des élèves de DS et 6% des élèves de DT. Sauf modification importante du Règlement actuel, il ne devrait pas y avoir d'autres réorientations dans les deux dernières années (si ce n'est "à la baisse"), ce qui rendra très petit le taux global de réorientations ascendantes. On constate, avec l'année d'exploration, que l'augmentation des effectifs en 7e VSB a été compensée l'année suivante par le jeu des réorientations.

Les réorientations "à la baisse"

Les réorientations vers des voies moins exigeantes ont déjà été prises en considération dans les échecs (voir plus haut). Il convient cependant de les traiter aussi dans le contexte des réorientations. Le passage vers des voies moins exigeantes est plus fréquent que le passage inverse (38 cas contre 28). Ceci correspond à 4.8%, alors que ce type de réorientation ne concernait que 1% environ des élèves dans le système scolaire précédent. Davantage de garçons que de filles (22 contre 16) sont concernés. Ce sont surtout les élèves de VSB qui sont susceptibles de changer de voie (27 cas contre 11 pour les élèves de VSG).

On observe que ces réorientations se regroupent essentiellement dans les grands établissements. Parmi ces derniers, ceux qui recourent le plus aux mesures de redoublement sont aussi ceux qui proposent le plus souvent des réorientations "à la baisse" (voir Graphique 5), de même que des promotions extraordinaires. Ces différentes données pourraient donc traduire une différence de politique à l'égard de la sélection des élèves dans les différents grands établissements. Si l'on veut réduire le taux d'échec scolaire, c'est donc principalement dans les établissements les plus sélectifs qu'il faudrait analyser les raisons d'une telle politique.



Graphique 5: Pourcentages de réorientations vers des voies moins exigeantes et de redoublements dans les différents établissements explorateurs (les fréquences pour les petits établissements (P1, P2, ...) sont trop faibles pour être significatives)

Si l'on prend en considération l'ensemble des différents changements d'orientation ou de degré, on peut ainsi calculer comment se présentera la répartition des différentes voies l'année suivante, mais sans pouvoir tenir compte évidemment des élèves qui viendront d'autres classes. On constate alors que la VSG augmenterait ses effectifs de 1.6%⁷ et la VSO de 0.6%, alors que la VSB perdrait 2.2%. Il faudrait 35 élèves supplémentaires, réorientés vers la VSB, pour que cette voie ne diminue pas d'effectif

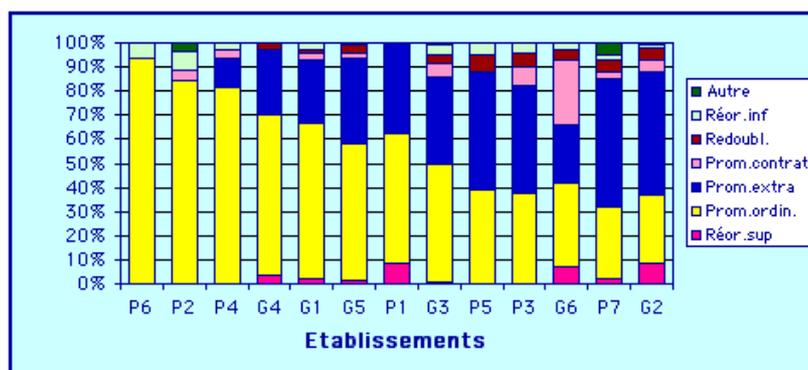
En résumé...

Au terme de cette analyse, on rappellera d'abord que les données émanent d'établissements explorateurs et que les choix qui ont été faits cette année ne correspondent pas nécessairement à ceux qui seront faits ultérieurement, lorsque tous les tenants et aboutissants liés aux nouvelles procédures seront mieux intégrés. Le propre de l'exploration est précisément de pouvoir suivre différentes pistes et d'affiner ainsi les choix. Les données doivent donc être considérées avec prudence, mais ceci ne veut pas dire qu'il ne faut pas les analyser en détail et préciser ainsi les questions auxquelles elles pourraient conduire. On peut ainsi relever les points suivants:

1. Le taux des échecs au terme de l'année d'exploration est relativement élevé en fonction de ce qui a été constaté précédemment. C'est notamment le cas en VSB où la proportion atteint 12.2%. Si cette tendance se confirmait, elle irait à l'encontre des buts visés par les réformes en cours. L'augmentation des effectifs de la VSB observée en 7e pourrait être compensée par la diminution consécutive aux réorientations vers la VSG (6.9%), moins importantes que les réorientations vers la VSB (3%).

⁷ L'ensemble de la population a diminué de 71 élèves. En valeur absolue, l'effectif de la VSG diminue de 9 élèves, la VSO perd 14 élèves et la VSB perd 48 élèves.

2. En ce qui concerne les redoublements, de même que les réorientations "à la baisse", les promotions extraordinaires et sous conditions, les garçons sont plus souvent concernés que les filles. Celles-ci sont donc mieux adaptées au système que les garçons. Ceci n'est pas un phénomène nouveau et se retrouve dans les régions qui nous entourent. Pourtant, une réflexion devrait être menée pour mieux comprendre les raisons des difficultés des garçons et éviter ainsi que l'écart ne se creuse, à défaut de le réduire.
3. Les différents types de promotions soulèvent aussi des questions importantes. Il n'est pas heureux, à notre avis, de devoir recourir à une promotion extraordinaire pour un tiers des élèves. Une école dont la moitié des élèves seulement bénéficient d'une promotion ordinaire risque, selon nous, de souffrir d'une image de sévérité excessive et d'incapacité à s'adapter à la diversité des élèves, alors même que des efforts pédagogiques importants ont été effectués en ce domaine par les enseignants.
4. Les réorientations concernent un petit nombre d'élèves (2.6%). Toutes les demandes des parents n'ont pas été acceptées, mais elles ne représentaient que 3.2% des élèves. Les craintes d'un grand nombre de demandes, mettant en question le processus d'orientation, ne se sont pas matérialisées. Le passage vers des voies plus exigeantes est moins élevé que l'inverse, ce qui engendre un accroissement des effectifs de la VSG.
5. Pour toutes les mesures prises en fin de 7e, de grandes différences ont été observées entre les treize établissements explorateurs (voir Graphique 6). Pour les petits établissements, le nombre d'élèves ne permet pas d'établir des tendances fiables. Pour les plus grands, il reste difficile de savoir si les décisions prises traduisent des choix bien ancrés, qui se perpétuent d'année en année, ou si la nouveauté des mesures a incité les enseignants à faire d'autres choix, peut-être momentanés et exploratoires. Pour comprendre ces différences, il faudra disposer d'autres données, sur la manière dont les textes réglementaires ont été interprétés, sur les caractéristiques des élèves ou des enseignants, par exemple. Il convient en tout cas d'être attentif à l'évolution de ces choix.



Graphique 6: Synthèse des différentes décisions (en %) liées à la promotion de fin de 7e année dans les différents établissements explorateurs

En constatant ces différences, nous pensons qu'il ne suffit pas, si l'on veut modifier un taux d'échec par exemple, de distribuer globalement des incitations ou des directives. Une action ciblée sous forme de discussion, d'élaboration de projets et aussi d'attribution différenciée de moyens devrait être plus utile. Il faudra pour cela poursuivre la récolte d'informations, comme le demande la motion Perrin sur le suivi d'EVM, et développer une culture de dialogue et de responsabilisation commune sur les visées essentielles de l'école.